

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet, à vingt heures trente-cinq,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier
THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 05/07/2021 Date de convocation : 05/07/2021

Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 16

Madame Annick SABADINI a été désignée en qualité de secrétaire de séance

Présents : M. THERASSE Olivier, M. VACQUE Fabien, Mme PEJAC Eveline, M. PIACENTINI
Christophe, Mme SABADINI Annick, M. CASTERA Alain, Mme LAFFONT Elise, Mme LAPEYRE
Christiane, M. PORTELLA Philippe, Mme MILANI Dominique, M. DAILLE Frédéric, Mme
AUTHIER Caroline, M. CASONATO Denis, Mme VIOLTON Mylène, Mme MOITEAUX Muriel, M.
FAJOLLE Didier.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Mme LABAT Laura à M. DAILLE Frederic
M. ELISSALDE-BONNET Jean Arnaud à M. VACQUÉ Fabien
M. Claude DALENS à Mme LAPEYRE Christiane

Absent excusé : /

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021 n'appelle pas
d'observations.

Il est validé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour :

- 1. Informations de Monsieur le Maire**
- 2. Convention travaux Territoires Energies.**
- 3. Convention prestations de voirie avec l'Agglomération d'Agen pour l'année 2021.**
- 4. Création de poste Conseiller Numérique avec entente de la Maison France Services de Laplume**
- 5. Convention avec la Maison France Services de Laplume**
- 6. Dénomination des voies nouvelles pour le lotissement « Petit Roubis »**
- 7. Modification des Commissions Communales.**

1. Informations de Monsieur le Maire :

> *MARCHÉS PUBLICS :*

->> Marché TRAVAUX pour la restructuration de la Mairie :

Les travaux ont commencé à la mairie et les artisans respectent les délais. Monsieur Le Maire présente et compare l'estimation de la phase projet des travaux et le budget qui a été réalisé. L'estimation totale des travaux est de 69819.10€, les travaux réalisés ont un cout de 54322.12€.

->> Marché Concours de Vitraux pour l'Église de Mourrens :

Le jury, lors de sa réunion du mardi 8 Juin 2021 a sélectionné 3 candidats :

- Sklaerenn Imbaud. Atelier « en verre et contre tout »
- Coline Fabre
- Clémence Puzin

La présentation des projets pour la 2^{ème} phase du concours est prévue le Mardi 21 septembre 2021.

->> Constitution d'un Groupe d'élus :

Le 9 Juin 2021, la Mairie a réceptionné un courrier information de la création d'un groupe d'élus indépendant nommé SAINTE COLOMBE NOTRE PASSION COMMUNE. Ce courrier a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme MILANI Dominique Conseillère Municipale demande un local (mairie annexe) pour que le Groupe d'élus puissent recevoir les administrés en rendez-vous.

->> Jugement Maitre LERAY contre la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois en date du 28 Juin 2021 :

Infirmes en toutes ses dispositions le jugement du Tribunal de Commerce d'AGEN en date du 26 Juin 2019 ; déboute Maitre LERAY, en sa qualité de liquidateur de la SNC EPICO, de toutes ses demandes à l'encontre de votre Commune ; la condamne à payer à celle-ci la somme de 3.000€ sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile ainsi qu'aux dépens de première instance et d'appel.

Maitre Cosset, avocat de la commune a notifié par huissier la décision à Maitre Leray qui a 2 mois pour faire appel de la décision.

->> Travaux École Primaire :

L'assurance de la mairie a accepté de réaliser les travaux suite au dossier de catastrophes naturelles sècheresse pour le garage de l'école primaire. Les travaux débuteront le lundi 12 juillet 2021 pour une huitaine de jours.

->> Parcours Terra Aventura :

Le parcours Terra Aventura est opérationnel depuis le samedi 26 Juin 2021. Une inauguration a eu lieu à la salle des fêtes.

L'Agglomération d'Agen accorde une subvention de 80% du cout de la création du parcours, soit 1 320€.

Ces points d'information à l'ordre du jour n'ont pas donné lieu à un vote ou une délibération.

Suite à l'information de Monsieur Le Maire concernant l'ouverture du parcours Terra Aventura et son cout, Monsieur Le Maire souhaite rajouter ce point à l'ordre du jour et propose à l'Assemblée de délibérer sur ces subvention et convention avec l'Agglomération d'Agen.

Il est précisé que la subvention couvre 80 % des frais techniques de création du parcours, il reste à la charge de la Commune environ 1000 € de frais de fonctionnement (badges, ...) et entretien du parcours.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'Agglomération d'Agen afin d'accepter la subvention de 80% du montant du parcours.

2. Délibération Travaux Territoire d'Energies :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de réseau Route du Bois Noir, avec l'installation d'une desserte sur une parcelle communale, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter cette servitude sur la parcelle ZK 247.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude sur la parcelle ZK 247 avec
avec Territoire d'Energie pour une desserte électrique souterraine, nécessaire à la
construction de nouvelles habitations.

3. Délibération Convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales de Sainte Colombe en Bruilhois année 2021 :

Cette délibération concerne comme chaque année, les travaux de voirie effectués par l'Agglomération d'Agen sur l'ensemble des voiries communales.

Le montant des travaux s'élève à 35 262 € et sont prévus au budget communal 2021.

Monsieur le Maire donne des explications sur le devenir et les dépenses de voirie.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agglomération d'Agen pour les
prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par
l'Agglomération d'Agen sur les voies communales de Sainte Colombe en Bruilhois.

4. Délibération création d'emploi contrat de projet conseiller numérique

Monsieur rappelle la genèse de cet emploi.

Avec le Plan de relance de l'Etat, et suite à la candidature de la Commune pour obtenir un Conseiller Numérique, la Préfecture a souhaité une mutualisation de cet emploi avec LA POSTE et la mise en place d'une permanence numérique à la Maison France Services de Laplume.

Monsieur Le Maire rappelle le contenu des deux délibérations afférentes à cette affaire. La Commune gèrera l'agent recruté, autorisera sa formation par l'Etat et le mettra à disposition de la Maison France Services de Laplume, une matinée par semaine. En contrepartie, la Commune percevra la subvention octroyée par l'Etat pour cet emploi, à savoir 50 000 €.

Après avoir répondu aux différents questionnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant : Dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans minimum.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur Le Maire à créer le poste de Conseiller Numérique France Services.

5. Délibération convention maison France Services permanence conseiller numérique

Pour assurer les fonctions de Conseiller Numérique à la Maison France Services de Laplume, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention avec LA POSTE pour la mise à disposition d'un bureau pour une permanence hebdomadaire fixée le jeudi matin. Cette convention est établie pour une période d'essai de 6 mois.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention pour les modalités de permanence du Conseiller Numérique entre LA POSTE et la commune.

6. Délibération adressage voies nouvelles lotissement Petit Roubis :

En raison du projet d'Agen Habitat, il convient de dénommer deux voies nouvelles. Monsieur le Maire propose de conserver les noms des lieudits existants et de dénommer la voie principale et permettant l'accès au lotissement : Allée de Gautié, et pour la voie desservant les lots : Impasse de Petit Roubis.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur Le Maire à créer l'adressage des voies nouvelles lotissement Petit Roubis.

7. Composition des commissions communales :

Commission Solidarités & Lien Intergénérationnel

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : Jean-Arnaud ELISSALDE-BONNET

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Didier FAJOLE
- Dominique MILANI
- Christiane LAPEYRE
- Evelyne PEJAC
- Annick SABADINI
- Mylène VIOLTON

Commission Tourisme & Manifestations

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : Annick SABADINI

Membres :

- Alain CASTERA
- Didier FAJOLLE
- Elise LAFFONT
- Muriel MOITEAUX
- Christophe PIACENTINI
- Philippe PORTELLA
- Dominique MILANI

Commission Cadre de Vie & Patrimoine

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : Evelyne PEJAC

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Alain CASTERA
- J. Arnaud ELISSALDE
- Didier FAJOLE
- Mylène VIOLTON
- Philippe PORTELLA
- Claude DALENS

Commission Infrastructure & Mobilité

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : Christophe PIACENTINI

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Alain CASTERA
- Denis CASONATO
- Fabien VACQUE
- Mylène VIOLTON
- Frédéric DAILLE
- Christiane LAPEYRE

Commission Urbanisme & Grands Projets

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : Fabien VACQUE

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Alain CASTERA
- Denis CASONATO
- Christophe PIACENTINI
- Annick SABADINI
- Frédéric DAILLE
- Claude DALENS

AGENDA :

JURY D'ASSISES : le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022 aura lieu le vendredi 16 juillet à 14 heures au secrétariat de la Mairie.

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé et modifié par délibération du 01 mars 2021, l'ensemble des questions adressées au Maire par courrier ou courriel 48 avant la séance du Conseil Municipal ont donné lieu à une réponse orale ET écrite dont le verbatim est annexé à ce Compte-Rendu.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-deux heures*